



Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série A du Fonds durable équilibré 60/40 (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse courriel insights@guardiancapital.com, ou visitez le site www.guardiancapital.com/investmentsolutions.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	(série A) GCG506	Gestionnaire du Fonds :	Guardian Capital LP
Date de création de la série :	6 janvier 2022	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Valeur totale au 31 mars 2026 :	34 332 316 \$	Distributions :	Revenu et gains en capital – Annuellement (décembre)
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,02 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 25 \$ (additionnel)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

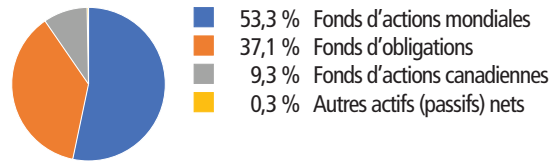
Le Fonds a pour objectif principal d'offrir un portefeuille équilibré qui met l'accent sur l'appréciation du capital à long terme tout en procurant un certain niveau de production de revenu et de protection du capital, en investissant dans un ensemble d'actions mondiales et de titres à revenu fixe, d'organismes de placement collectif et/ou de fonds négociés en bourse qui respectent des normes et des critères d'investissement durable.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2026)

	% de la valeur liquidative du Fonds
1. Fonds d'actions mondiales fondamentales Guardian, série I	10,4 %
2. iShares ESG Advanced Canadian Corporate Bond Index ETF	10,1 %
3. Fonds mondial de croissance de dividendes Guardian i ³ , série I	10,1 %
4. FNB Croissance mondiale de qualité Guardian i ³	10,0 %
5. iShares ESG Aware Canadian Aggregate Bond Index ETF	10,0 %
6. Fonds d'obligations canadiennes Guardian, parts de FNB	9,4 %
7. Fonds de croissance d'actions américaines toutes capitalisations Guardian, série I	7,5 %
8. FINB d'obligations vertes nord-américaines Wealthsimple	5,0 %
9. Fonds d'actions canadiennes de base diversifiées Guardian, parts de FNB	4,1 %
10. FINB BMO infrastructures mondiales	3,6 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	80,2 %
Nombre total de placements :	18

Répartition des placements (au 31 mars 2026)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

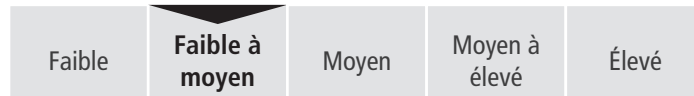


GUARDIAN CAPITAL®

Niveau de risque

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

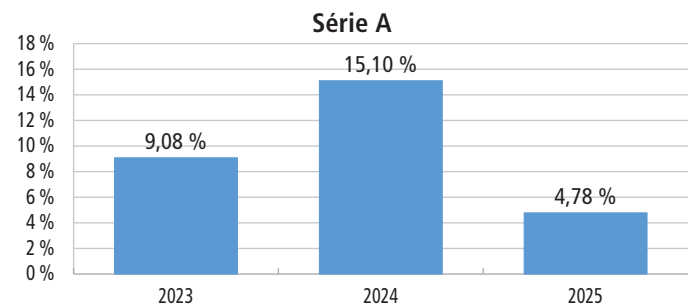
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série A du Fonds au cours des 3 dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série A du Fonds chacune des 3 dernières années civiles. La valeur de cette série n'a pas diminué pendant ces 3 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à la série dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur trois mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série A du Fonds sur 3 mois au cours des 3 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,27 %	31 janvier 2024	Votre placement augmenterait à 1 082,70 \$.
Pire rendement	-8,60 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait à 914,00 \$.

Rendement moyen

Si une personne avait investi 1 000 \$ dans cette série à sa date de création, elle détiendrait 1 161,34 \$ en date du 31 mars 2026, ce qui donne un rendement annuel composé de 3,60 %.

**À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?****Ce Fonds peut vous convenir si :**

- vous recherchez une plus-value du capital à long terme tout en obtenant un certain revenu et une certaine protection du capital de votre placement
- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds équilibré dont les placements répondent à un ensemble de normes et de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen
- vous envisagez de détenir ce placement à moyen terme

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, y compris sur votre quote-part du revenu et des gains en capital imposables du fonds que vous réalisez au rachat de votre placement. L'impôt à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, du fait que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et du type de revenus du fonds (par ex., des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.). En règle générale, vous ne payez pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou d'autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part du revenu du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu imposable, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment d'un rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre des parts de série A du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts de série A, vous devez choisir l'option de frais d'acquisition initiaux. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de cette option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
	De 0 % à 5 % du prix d'achat des parts de série A que vous achetez	Vous paierez des frais de 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	Votre représentant et vous négociez les honoraires, qui peuvent représenter jusqu'à 5 % du prix des parts de série A, que vous paierez à la société de votre représentant à l'achat des parts de série A.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais de la série A du Fonds s'élevaient à 2,04 % de sa valeur, ce qui correspond à 20,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur de la série)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration et des autres frais d'exploitation de la série. Guardian Capital LP a pris en charge une partie des frais du Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.

2,02 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais de transactions de la série.

0,02 %

Frais du fonds

2,04 %

**GUARDIAN CAPITAL**®**Renseignements sur la commission de suivi**

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de série A du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Montant de la commission de suivi	
En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Un taux annuel de 1,00 % de la valeur quotidienne moyenne du placement	10,00 \$ annuellement sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série A du Fonds

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts de série A que vous échangez. Ces frais sont facturés par la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Nous pouvons demander 2 % de la valeur courante des parts de série A si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours qui suivent leur souscription.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
Commerce Court West,
Suite 2700, P.O. Box 201,
Toronto (Ontario) M5L 1E8
Site Web : www.guardiancapital.com/investmentsolutions
Courriel : insights@guardiancapital.com
Sans frais : 1 866 383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.